



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 18 septembre 2018, à Bruxelles

Président: Gernot Blümel, ministre fédéral autrichien des affaires relatives à l'UE, des arts, de la culture et des médias

La session **débutera à 9 heures**. Au début de la session, en séance publique, la présidence autrichienne présentera ses priorités aux ministres.

Deux points liés à la **programmation législative** seront traités. Les ministres échangeront leurs points de vue sur la "lettre d'intention" de la Commission faisant suite au discours du président Juncker sur l'état de l'Union. Ils feront également le point sur l'état d'avancement des dossiers législatifs en suspens dans la perspective de l'achèvement du cycle législatif en 2019. Après avoir fait l'objet d'une introduction lors de la session du Conseil, ces sujets devraient être discutés au cours du déjeuner.

Par la suite, les ministres tiendront en séance publique un débat d'orientation consacré au **cadre financier pluriannuel 2021-2027**.

Le Conseil commencera à préparer la **réunion du Conseil européen du 18 octobre** en examinant un projet d'ordre du jour annoté.

Par ailleurs, une audition concernant l'État de droit en Pologne se tiendra en vertu de l'article 7, paragraphe 1, du TUE.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 17 h 30).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/events/general-affairs-council-september-2018>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Priorités de la présidence autrichienne

La présidence autrichienne présentera en séance publique les priorités qu'elle s'est fixées pour la durée de son mandat, qui s'achèvera le 31 décembre 2018.

[Programme de la présidence autrichienne \(pdf\)](#)

Programmation législative

a) Programme de travail de la Commission pour 2019

Le Conseil aura un échange de vues sur la [lettre d'intention](#) de la Commission concernant son projet de programme de travail pour 2019, le but étant de fournir à la Commission des indications d'ordre général sur les aspects auxquels le Conseil et ses États membres souhaitent accorder une place importante dans le cadre des priorités pour 2019.

Les vues exprimées par les ministres seront résumées dans une lettre que la présidence adressera à la Commission afin que celle-ci puisse en tenir compte avant d'adopter son programme de travail (voir également les [Modalités pratiques relatives à la programmation annuelle](#) approuvées par le Conseil).

b) État d'avancement des dossiers législatifs

Les ministres devraient également débattre de l'état d'avancement des propositions législatives en suspens dans la perspective de l'achèvement du cycle législatif en 2019.

Prochain cadre financier pluriannuel

En séance publique, les ministres tiendront un débat d'orientation consacré au cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

Ce débat offrira aux ministres l'occasion d'exposer leur point de vue sur les propositions de la Commission et de présenter leurs priorités en vue des négociations.

Un [rapport sur l'état d'avancement des travaux](#) établi sous la responsabilité de la présidence viendra contextualiser l'échange de vues. Ce rapport se fonde sur les discussions menées sous la présidence autrichienne au niveau des groupes de travail ainsi que sur les contributions des délégations. Il rend compte de l'état d'avancement des travaux sur un certain nombre de questions, par exemple la durée du prochain CFP et la nouvelle structure qu'il est proposé de lui donner, les dépenses administratives, la flexibilité proposée et les synergies au sein du CFP, le reste à liquider et les ressources propres.

Le Conseil examine activement les propositions de la Commission au niveau des groupes de travail depuis qu'elles ont été diffusées en mai et en juin derniers. Avant les congés d'été, la Commission a présenté en détail ses propositions relatives au CFP aux délégations. Ces dernières ont ainsi eu l'occasion de demander des éclaircissements et de faire part de leurs premières réactions. La Commission a également communiqué des informations détaillées complémentaires.

Au terme de cette première phase de clarification technique, la présidence entend maintenant répertorier, examiner et progressivement formuler les éléments éventuels d'un futur projet de cadre de négociation. Ces éléments éventuels seront développés sous la responsabilité de la présidence et revêtiront un caractère indicatif et évolutif. Ils seront examinés et débattus au cours des prochains mois dans le cadre du processus horizontal relatif au CFP, à savoir au niveau du groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel, du Coreper et du Conseil des affaires générales, en vue d'élaborer un rapport sur l'état d'avancement des travaux destiné au Conseil européen de décembre,

le but étant de structurer et de faciliter un futur accord sur le CFP.

Parallèlement, les formations et les groupes de travail sectoriels du Conseil devraient poursuivre les travaux sur les propositions législatives sectorielles présentées dans le cadre du prochain CFP, en laissant de côté les aspects horizontaux et financiers.

Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre

Le Conseil examinera un [projet d'ordre du jour annoté](#) en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra le 18 octobre. Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Lors de sa réunion d'octobre, le Conseil européen devrait revenir sur la question des migrations. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux sera présenté, comme convenu lors de la réunion du Conseil européen du mois de juin.

Le Conseil européen adoptera aussi des conclusions sur la sécurité intérieure, dans le prolongement du débat thématique tenu par les dirigeants le 20 septembre 2018 à Salzbourg.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur certaines questions de politique étrangère.

Le Conseil tiendra une audition en vertu de l'article 7, paragraphe 1, du TUE concernant l'État de droit en Pologne.

L'audition constitue une étape de la procédure au titre de l'article 7, paragraphe 1, du TUE, qui dispose que "*[a]vant de procéder à cette constatation, le Conseil entend l'État membre en question et peut lui adresser des recommandations, en statuant selon la même procédure*". La procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du TUE comporte quatre étapes au total:

- (1) déclenchement de la procédure,
- (2) audition de l'État membre concerné par le Conseil,
- (3) éventuellement, adoption par le Conseil de recommandations adressées à l'État membre concerné, et/ou
- (4) adoption d'une décision du Conseil constatant qu'il existe un risque clair de violation grave, par l'État membre concerné, des valeurs de l'Union.

Les modalités de l'audition seront les mêmes que lors de la session du Conseil des affaires générales du 26 juin 2018.

Cette audition sera pour l'essentiel un exercice d'évaluation par les pairs. Elle permettra aux ministres d'avoir un échange plus approfondi avec la Pologne sur les principales préoccupations recensées dans [la proposition motivée présentée par la Commission conformément à l'article 7, paragraphe 1, du TUE](#).

Au début de l'audition, la Commission aura la possibilité d'informer les ministres de la situation concernant l'État de droit en Pologne. La Pologne sera invitée à présenter sa position. Les ministres auront ensuite la possibilité de poser des questions à la Pologne sur les points faisant l'objet de l'audition.

Pour la Pologne, l'audition sera l'occasion d'expliquer la situation actuelle et de répondre aux questions des ministres. À l'issue de l'audition, la présidence présentera des conclusions procédurales.